



**Septembre 2019**

**Dans ce numéro :**

P1. **E**dito

P2. **R**etraite, les mesures  
Delevoye

P4. **C**DAS du 13/06/2019

P5. **C**HSCT du 14/06/2019

P6. **C**APL mouvement local  
C<sub>TL</sub> du 18/06/2019

P8. **A** lire sur le site de l'UD



**NE RESTEZ  
PAS ISOLÉS !**

Syndiquez vous à la  
CGT Finances  
Publiques

# L'Étincelle

Edito



## Déconcentration de proximité La liquidation de la DGFIP est lancée !

Au nom de sa doctrine ultralibérale et au service de l'infime minorité des ultrariches, le gouvernement a décidé de mettre à mort le statut de la fonction publique et notre administration.

**C'EST LA FIN DU RÉSEAU ET DES MISSIONS** comme nous vous l'avons détaillé dans notre *communiqué spécial Géographie revisitée* (disponible sur le site local)

**CE SONT AUSSI LES AGENTS DANS LE COLLIMATEUR** qui devraient subir une mobilité géographique et/ou fonctionnelle. Ces affectations d'office pour nombre d'entre eux vont avoir des impacts et des conséquences sur la vie des agents qui s'inquiètent, ainsi que les militants, du parallèle qui pourrait être fait avec ce qui s'était produit à France Telecom.

Ils nous disent que l'État est en faillite, que la dette est abyssale. Et pourtant, de l'argent il y en a, beaucoup, et de plus en plus.

Le nombre de millionnaires explose en France, 9 % des millionnaires en dollars sont en France.

Alors que le chômage, la précarité et la misère sont massifs dans notre pays. Voilà le résultat des mesures prises depuis plusieurs décennies par nos gouvernements.

- Oui, on doit embaucher à la DGFIP pour traquer les fraudeurs
- Oui, on peut augmenter les rémunérations
- Oui, on peut développer les services publics pour tous



**Le gouvernement nous a déclaré la guerre :**

**Nous n'avons qu'une arme, une seule :  
LA GRÈVE TOTALE ET PROLONGÉE**

**IL N'Y A PAS D'AUTRE ALTERNATIVE !**

**100 %** DES CONQUÊTES SOCIALES ONT ÉTÉ GAGNÉES PAR LA GRÈVE !

**Discutons-en et décidons, ensemble, dans les HMI, de l'appel intersyndical DGFIP à la grève le 16 septembre, et ensuite dans nos AG, de la grève totale**

**pour le RETRAIT DES PLANS DUSSOPT ET DARMANIN !**

**L'intersyndicale locale CGT, FO, SOLIDAIRES, CFTC, CFDT, a préparé la rentrée !**

- > Signez la pétition des agents de l'Essonne pour le retrait du plan Darmanin
- > Une lettre d'alerte a été envoyée à tous les élus du département
- > Un tract spécifique sera distribué au public
- > participez aux HMI organisées en intersyndical dès le 2 septembre !



## RETRAITES : Les mesures DELEVOYE préparent un recul des pensions et de nos droits sans précédent !

**On nous avait annoncé une réforme des retraites, le gouvernement en prépare deux !**

M. Delevoeye a annoncé le 18 juillet, les mesures qu'il proposera au gouvernement. Au détour de son dossier de presse, il confirme une information essentielle : avec sa réforme, **nos pensions vont chuter !**

Pourquoi ? Parce qu'il va mettre en place une « **règle d'or** » avec un blocage des ressources du système de retraites à son niveau actuel, 14% du PIB.

Or le nombre de retraités va augmenter de plus d'un tiers d'ici à 2050 : si les recettes du système sont bloquées, le montant des pensions va donc être ajusté à la baisse.

**La première réforme, systémique, ou « retraite par points »** est destinée à mettre fin à notre système de retraite solidaire, aux régimes spéciaux, au Code des pensions

**La seconde réforme doit mettre en place un âge « pivot »** qui consiste à allonger encore la durée de cotisations requise pour percevoir une retraite à taux plein .

Alors que toutes les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) aboutissent déjà à une baisse du niveau des pensions si l'actuelle législation est maintenue, ces deux réformes ne feront qu'accroître cette évolution !

### **Liquidation des 42 régimes actuels dont celui des fonctionnaires régi par le code des pensions au profit d'un système "universel" par points pour tous les salariés**

Le code des pensions serait supprimé ainsi que les modes de calcul actuels des retraites des fonctionnaires, et notamment les 6 derniers mois du traitement brut.

Le système doit être mis en place à partir de 2025. Il s'appliquera au plus tôt aux personnes nées en 1963. La transition sera « adaptée à chacun des régimes », et sera achevée « 15 ans environ après l'entrée en vigueur du système ».

Un exemple est donné dans le rapport : *un salarié gagnant 1,5 fois le smic, soit 1806,30 euros net par mois, accumulera 693 points par an, dans la mesure où il aura cotisé 577,50 euros par mois, et 10 euros cotisés donneront droit à un point. Sur 43 ans de carrière, il accumulera donc 29.799 points, pour une retraite établie à 16.389 euros bruts par an, soit 1265 euros net par mois. Un taux de remplacement net de 70% par mois.*

Ce calcul anticipe déjà une durée de cotisation de 43 ans (il est actuellement de 41 ans et deux trimestres). Faut-il rappeler que le taux de remplacement pour les fonctionnaires est de 75%, calculé sur les 6 derniers mois de traitement brut ? C'est déjà - 5%. Mais ce n'est pas tout !

Le système prendra en compte les rémunérations sur l'ensemble de la carrière.

Ce qui veut dire que pour un fonctionnaire qui serait entré

dans l'administration cadre C, puis accédant aux catégories B puis A le long de son activité, le revenu de référence **sera bien plus faible que celui des 6 derniers mois du dernier traitement**. Combien de perte ? 10% ? 20% ? 30% ?



La valeur du point a également été fixée : 100 euros cotisés donneront droit à 5,50 euros de retraite par an. Son niveau sera décidé par le gouvernement qui ne manquera pas de le bloquer pour faire des "économies". Ce système individualisé établira le départ à la retraite de chacun quand il aura son nombre complet de points. La retraite des morts !

## Instauration d'un âge pivot à 64 ans pour bénéficier de la retraite à taux plein

Si le rapport ne prévoit pas de toucher à l'âge légal de départ à la retraite, il instaure un âge pivot à 64 ans :

> si vous partez à 62 ans, c'est 10% de retraites en moins,

> à 63 ans, c'est 5% de moins,

> au-delà de 64 ans, c'est une majoration de 5% par an.

**C'est clairement la liquidation de l'âge de départ à la retraite à 62 ans qui ne dit pas son nom !**

Cet âge pivot a par ailleurs vocation à évoluer à la hausse à tout moment !

Concrètement :

- **pour un cadre A** au dernier échelon : hors majorations, bonification ou situation particulière, il partirait aujourd'hui à 62 ans avec **2 365 euros brut** (calcul sur le seul traitement indiciaire). Avec les dispositions Delevoye, ce serait **2 128 euros brut**.

Attention : sans tenir compte des effets guillotine du système par point **diluant sur toute la carrière le revenu de référence !**

- **Pour un cadre B** au dernier grade et échelon (CP) : **2 063 euros brut** aujourd'hui, **1 856 euros brut** avec les dispositions Delevoye.

- **Pour un cadre C** au dernier grade et échelon (AAP1) : **1 662 euros brut** aujourd'hui, **1 495 euros brut** avec les dispositions Delevoye.

*Pour obtenir votre retraite nette, il faut déduire 9,1% de cotisations sociales.*

Le gouvernement compte sur la "concertation" pour faire passer sa "réforme" rejetée par tous les salariés.

Pour la CGT Finances publiques, la mobilisation générale des salariés dans l'unité avec ses organisations syndicales est à l'ordre du jour.

**Nous ne voulons pas finir retraités pauvres après une vie entière de labeur : oui, il est possible d'arracher le retrait des mesures Delevoye !**

- Maintien des 42 régimes dont celui des codes des pensions et des modalités actuelles de calcul des pensions
- Non à l'âge pivot
- Non aux décotes
- Retrait des mesures Delevoye



**« LES RETRAITES, ELLES SONT A NOUS !**

**ON S'EST BATTU POUR LES GAGNER, ON SE BATTRA POUR LES GARDER ! »**

*La section remercie les auteurs des différents tracts CGT qui nous ont largement inspiré pour cette expression.*

---

# CDAS DU 13 JUIN 2019

---

## **1 - Compte-rendu d'activité 2018 de la Délégation,**

En 2018, la DDFIP de l'Essonne comptait 1364 agents actifs répartis sur 51 sites : 18 Trésoreries, 8 SIP, 8 SIE, 1 PRS, 3 PCE, 1 CDIF, 5 SPF, 7 Brigades, et 2861 retraités.

En 2018 la restauration collective était assurée dans 1 Restaurant Inter-Administratif, 7 restaurants Finances et 2 restaurants conventionnés (Yerres et Palaiseau fermés au 31/12/2018). Faible fréquentation de ces structures à maintenir le plus longtemps possible après étude.

31097 tickets restaurant distribués en 2018 pour les agents DDFIP et 6700 pour les Douanes (Pour rappel, un poste est réputé « isolé » lorsqu'il est éloigné d'1km/1,5km d'une restauration collective).

Les logements sociaux sont répartis en 2 catégories : ALPAF ( Parc particulier) et BALAE Bourse au Logement des Agents de l'Etat). Le délai d'attente pour l'attribution d'un logement est au minimum de 7 semaines. Pour les urgences, une solution peu être recherchée par l'assistante sociale auprès des collectivités locales (673 attributions/1318 demandes ALPAF et 25502 demandes/2562 attributions). Pour le département 91, le parc ALPAF se situe sur les communes de BRUNOY, FLEURY-MEROGIS, MASSY, VIRY-CHATILLON, STE GENEVIEVE DES BOIS . Par ailleurs, la MASFIP disposerait de quelques logements dans le 75, 93 et 95.

Concernant les prêts ALPAF, sur 100 dossiers 96 ont été accordés pour un total de 336 890,00€

Séjours :

- 150 accords/181 demandes = 430 personnes
- 240 enfants partis en colonies EPAF durant 2018

Suppressions de points de rassemblement pour les départs séjours enfant (les agents de l'Yonne devront déposer leurs enfants à EVRY)

Subventions de séjour enfant hors EPAF : 151 journées subventionnées pour 11 bénéficiaires.

## **2 - Compte-rendu d'activité 2018 de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF),**

2 intervenantes en 2018, 22 dates de permanences programmées à Evry : 9 seulement ont eu lieu.

## **3 - Les crédits d'actions locales (CAL) 2019**

Suite aux décisions du groupe de travail **ont déjà été engagés** :

- les permanences du psychologue ;
- l'achat de bons juridiques (un par an et par personne/ de date à date) ;
- un budget fleurs amitié finances (hospitalisation ou décès) ;
- la budgétisation d'une partie du matériel pour les coins repas. Il a été rappelé qu'il est interdit de déjeuner sur son bureau.
- Spectacle de Noël : 12 428,00€
- Fête médiévale de Provins : 1 100,00€
- Parc Astérix : la sortie a eu du succès en 2018 et de nombreux agents n'ont pu en bénéficier. Sur ce principe, le quota pour la sortie est arrêté à ces agents. Consultés, 76 ont renouvelé leur demande pour 2019. Le tarif de la sortie doit être déterminé avec GRISEL sur le barème 2019. CHORUS proscrivant l'achat de billetterie : un bon repas d'une valeur de 16,00€ a du être ajouté à la prestation. La subvention reste à déterminer.

**l'Arbre de Noël en 2019.** Le thème sera « *L'incroyable Noël* ». Il aura lieu le 27 novembre 2019 à 14h30 au Théâtre de LONGJUMEAU.

## **4 - Présentation du Marché Régional Ile de France pour les crèches**

CRECHES : 14 berceaux dans le 91 + 7 SRIAS et 1 à Corbeil-Essonnes.

3 nouveautés pour les demandes de place en crèche :

- choix en fonction du domicile ou du lieu de travail
- réponse en fonction de la composition familiale
- grille à points

## **- Fonds d'Innovations Locales,**

Un groupe de Travail devra se tenir courant le 2ème semestre 2019.

## **6 - Questions diverses**

La conférence débat prévue le 28 mai 2019 à 14h30 sur le thème « *Addictions aux écrans et aux nouvelles technologies* » a été annulée en dernière minute. Elle sera reconduite le 7, le 8 ou le 14 octobre 2019 à EVRY.

---

# **CHSCT DU 14 JUIN 2019**

---

Les représentants CGT Finances Publiques 91 au CHSCT ont interpellé le Directeur en début de séance au sujet de la nouvelle organisation des services des Finances Publiques dans notre département.

Une annonce publiée dans Ulysse 91 sans ménagement et sans explication. Le CHSCT n'a pas été consulté alors qu'il s'agit d'aménagements importants liés au projet de restructuration.

Nous réclamons plus de transparence et de clarté, le CHSCT n'est pas uniquement une chambre d'enregistrement. Sa mission principale est de contribuer à la protection de la santé physique et psychologique et à la sécurité des personnels. Il a pour rôle de mieux appréhender les conditions de travail au plus près du terrain, les écarts entre l'organisation prescrite et ce que vivent les agents au quotidien, les contraintes organisationnelles subies par les personnels ...

Force est de constater que les risques psycho-sociaux sont prédominants dans le rapport du Document Unique d'Évaluation des risques Professionnel **DUERP** qui identifie et évalue les risques au travail, document actualisé chaque année. La DGFIP connaît un bouleversement important, les agents rencontrent des difficultés grandissantes pour faire leur travail. Le climat est devenu anxiogène pour tout le monde.

Concernant les fiches de signalement, la CGT Finances Publiques 91 demande à ce que la note d'orientations ministérielles 2019 soit appliquée, celle-ci précise que les fiches de signalement devraient être transmises de façon non anonymisée. Nous considérons que cela permettrait d'avoir une meilleure prise en charge et suivi des collègues. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir la copie de vos fiches de signalement afin d'être accompagné et soutenu par vos représentants CHSCT CGT 91 via l'adresse mail

**[ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr) ou directement à vos représentants (Odile ROUILLER, Nadia SEKROUF, Murielle LE PISSART ou Valérie LOEUL).**

En 2018, le CHSCT a pu financer certaines formations comme « les contraintes posturales, charges physique, gestes répétitifs, ainsi que du matériel et des fournitures (fauteuils ergonomiques, rehausseurs d'écran, supports documents, tapis de souris ergonomique...)

A l'occasion des travaux d'implantation du SDE, il a été constaté que certaines cloisons n'étaient que partiellement pare-feu, le budget du CHS a été sollicité afin de remédier à ce problème.

Nous déplorons le manque d'anticipation et regrettons que le budget du CHS soit utilisé pour revenir sur des travaux déjà réalisés au détriment de l'achat de fournitures pour les agents.

La CGT continue à se battre pour la mise à disposition d'un coin détente au 21 bis rue Féray à Corbeil afin que les collègues puissent se restaurer sur place, la moitié des agents ne déjeunent pas sur le lieu de restauration collective qui se situe au 75 rue Féray.

La Direction accepte d'étudier la disponibilité des espaces et reste ouverte à cette proposition.

Nous vous rappelons qu'un Registre Sécurité Santé Travail est à votre disposition sur vos sites (généralement à l'accueil) afin de mentionner :

- Un risque éventuel observé ou connu
- Un accident ou un incident vu ou vécu
- Un dysfonctionnement ou le non-fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité
- Toute suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

---

## CAPL DE MOUVEMENT LOCAL

---

Les CAPL d'affectations locales étaient convoquées le 11 juin (affectation locale C) et le 14 juin (affectation locale A et B).

Le bilan après mouvement fait apparaître une situation déficitaire pour le cadre C (-16,2) et le cadre B (-34,30).

La situation du cadre A est à l'équilibre (+0,4), compte tenu de l'affectation de stagiaires à l'automne 2018. Mais ces affectations avant mouvement ont quasiment abouti à la fermeture du département à toute entrée extérieure.

Nous avons dénoncé l'affectation des d'agents stagiaires avant le mouvement général (appliqué cette année aux cadres B) qui aboutit à fermer le département.

Par ailleurs, dans le cadre d'une déclaration liminaires, nous avons déploré l'affectation au département, qui s'appliquera en 2020, qui contribue à remettre en cause les règles statutaires applicables.

Les élus CGT Finances Publiques se sont abstenus ou ont voté contre des situations déficitaires qui ne font qu'accroître les difficultés des agents dans les services.

---

## CTL DU 18 JUIN 2019

---

Nous avons lu une déclaration liminaire rappelant notre opposition à la géographie revisitée et à toute concertation visant à sa mise en œuvre (cf site local, déclaration liminaire et communiqué spécial qui a été distribué dans tous les services après les annonces du 6 juin).

Cette déclaration demandait également communication du chiffrage des suppressions d'emplois à venir.

**Le directeur a répondu que les SGC (Services de Gestion Comptable) auraient un comptable (public ?).**

**Qu'il fallait « être progressif pour être rassurant »** : ce qui en dit long des craintes quant aux dégâts attendus, alors que cette réforme est présentée à grand coup de com comme super positive pour tout le monde !!!

**Que « la concertation s'ouvrait avec les élus », et que « la carte présentée ne sera peut-être pas la définitive », avec des perspectives de mise en œuvre 2022-2023, y compris pour les SIP.**

Ce CTL, une fois n'est pas coutume, ne présentait que trois points à l'ordre du jour soumis à avis (vote des élus des personnels), et 4 pour information. Ce compte rendu abordera les points ayant fait débat pour nos élus :

### Transfert d'emplois techniques :

*« Afin de simplifier et harmoniser la présentation du TAGERFIP, à l'exception des gardiens concierges, dont la distinction de l'emploi est*

*indispensable, les emplois C des différents sites sont transférés dans le périmètre du SIP qui en assure la gestion des services communs ».*

- 5 emplois techniques sont ainsi concernés : Corbeil, Juvisy, Arpajon, Palaiseau, Massy.

- 1 est également transféré de Courcouronnes à la Direction.

- 2 postes sont vacants.

Rappelons qu'en application d'une circulaire d'Edouard Philippe dont nous vous avons informé été 2018, les services communs sont les premiers concernés par la mise en œuvre de la « mutualisation des fonctions supports » qui prévoit la mise en commun interministérielle (DGFIP – Education Nationale) d'emplois et de moyens relevant de certaines missions. Cette mutualisation devrait être étendue notamment aux missions RH.

Ces 6 postes ne devraient donc pas être concernés puisque intégrés aux SIP ou à la direction, ce qui nous a amené à nous abstenir sur ce vote (puisque préservant les collègues occupant ces postes, même si nous sommes clairement contre toute interministérialité !)

Le directeur nous a indiqué que pour l'heure seraient mutualisés les salles de réunion et les véhicules, et que la DGFIP ne devrait pas être concernée par la mutualisation RH car elle a sa propre réforme RH en cours (2020).

Deux départements, l'Orne et l'Eure, sont les premiers à faire les frais de ce nouveau type de restructuration à la DGFIP.

## **Bilan 2018 de la formation professionnelle et présentation du Plan local de formation 2019 :**

Nos élus se sont abstenus sur ce point, car même si le bilan est plutôt positif, nous avons relevé des problèmes ou difficultés :

Tout d'abord le suivi des agents qui changent de métier : trop nombreux sont encore les collègues qui ne peuvent suivre les formations leur permettant une adaptation à leur nouveau métier, alors qu'ils en font expressément la demande, soit en arrivant dans le service, soit lors de l'entretien d'évaluation, souvent les deux ! La direction doit veiller à mieux suivre ces agents à qui parfois certains chefs de service reprochent ensuite injustement un manque de technicité !

1/3 des formations sont des e-formations, ce que nous condamnons chaque année, car ces formations, très souvent, ne sont pas suivies en totalité ou pas du tout effectuées par les agents, par priorisation des travaux liés à leurs missions

L'emplacement sur les sites des salles de e-formation sont trop souvent méconnues des agents

La direction nous a indiqué mettre en œuvre une amélioration des salles de formations, et une meilleure planification pour 2019.

La direction nous a également informé avoir mis en place un service spécifique et unique en Essonne de recrutement pour la gestion administrative des non titulaires : apprentis, services civiques, auxiliaires et stagiaires, pactes, handicapés, ce qui représente un volume de 250 personnes environ. Ce service spécifique permettrait de répondre à la particularité de ces contrats qui nécessitent une gestion importante du fait du turn-over et de contraintes fortes du CSRH.

3 formations d'apprentis en alternance sont prises sur la dotation globale de fonctionnement de la direction, précisant que ces formations font partie du rôle social de la DGFIP. Chacun est affecté dans une mission particulière : auprès d'un géomètre, à la BIL ou à la division du recouvrement.

Un recrutement est en cours à la communication pour le site intranet local.

*Nouveauté* : La DDFIP 91 propose aux collégiens de 3<sup>e</sup> d'effectuer leur stage inférieur à 2 mois au sein de notre administration.

### **Pour information :**

**Mise en place d'un Pôle Pénal Interrégional IDF** : en 2017, 7 pôles ont été créés au niveau national, restait l'IDF. Il sera installé à la Dircofi (93) qui sera soutenue par le Contrôle Fiscal.

Pour l'Essonne, la direction continuera à traiter et rédiger les projets de plainte au pénal qui passeront par le pôle. La direction indique que c'est

seulement un changement de circuit.

Nous avons questionné sur l'impact en terme d'emplois en Essonne : la direction a répondu que cela n'impactera pas la DDFIP.

**TVBS (Tableau de bord de veille sociale)** : la direction a indiqué vouloir mettre un terme aux régularisations des écrêtements parfois réintégrés dans le temps de travail, ce qui ne résout pas le problème car ces heures se cumulent avec le temps de travail effectué et génère alors de nouveaux écrêtements.

Nous avons demandé que les collègues ne soient pas pénalisés car ces écrêtements sont dus à une charge de travail trop importante que les collègues gèrent en faisant plus d'heure : ils ne peuvent pas travailler gratuitement !

Nous incitons les collègues à ne pas se mettre dans cette situation qui est contraire à leur protection individuelle relative au temps de travail : si des pressions s'exercent pour que vous fassiez plus d'heures que vous ne devez en effectuer, faites nous remonter, nous interpellons alors la direction !

**DUERP et PAP (Programme annuel de prévention)** : nous avons relevé le taux très élevé de risques psychosociaux de 25 % ! Besoin de plus de démonstration de la dégradation des conditions de travail ?

**Mutations** : il faut savoir que les mouvements sont réalisés manuellement via un tableur, la DDFIP 91 ne dispose pas d'outil informatique.

### **Questions diverses :**

Nous avons rappelé que le regroupement des agents des PCE sur leur pôle « siège » sera synonyme de perte d'implantations géographiques, donc de possibilité d'affectation sur les sites PCE qui disparaissent.

S'agissant de l'implantation des SGC spécialisés dans l'hospitalier, nous avons relevé le manque de précisions dans l'information faite par la direction tant vis-à-vis des organisations syndicales que des agents. En effet, leur localisation pourrait être intégrée aux structures hospitalières, ce qui n'a pas été communiqué.

La direction a indiqué qu'il n'y avait pas d'intégration à ce stade, mais qu'il était étudié la possibilité d'accueil avec un loyer plus faible qu'initialement proposé : nous avons ainsi appris que cette possibilité avait déjà été étudiée à Corbeil mais seulement repoussée pour cause de loyer trop élevé !



## **La lutte paye ! Bravo aux facteurs de Courtaboeuf !**

Suite au préavis de grève déposé le 23 mai par la CGT, 80% des factrices et facteurs de Courtaboeuf se sont mobilisés pendant 14 jours contre la coupure méridienne, contre une perte de salaire équivalente à 400€ /an, et contre le 35h/jour glissant.

**La lutte n'a pas été vaine puisqu'ils ont gagné sur plusieurs points concernant la réorganisation que la Poste tente d'imposer sur tout le territoire.... (la suite sur le site)**

– **Les grévistes ont eu raison de se battre ainsi ils ont pu obtenir satisfaction !**

<http://www.cgt91.fr/2019/06/17/la-lutte-paye-bravo-aux-facteurs-de-courtaboeuf/>

---

La Poste, Carrefour, IKEA, General Electric...

En Essonne, les entreprises licencient à tour de bras.

Pourtant ce sont nos impôts, à grands coups de CICE, de CIR qui financent ces boites.

**Bienvenue à l'Essonne Tour des licenciements.**

<http://www.cgt91.fr/2019/06/18/essonne-tour-des-suppressions-demploi-par-milliers/>

## **Fermeture de 11 magasins Castorama et Brico Dépôt**

C'est 800 salariés mis à la porte au nom du profit du groupe Kingfisher pour engraisser toujours plus l'actionariat et financer le projet «Good Home» ...

Le groupe Kingfisher est le propriétaire britannique des enseignes de Bricolage Castorama et Brico-Dépôt en France et a bénéficié de 24 millions d'euros d'aides de l'état dans le cadre du CICE.

Ce n'est pas moins de 1350 postes qui ont été supprimés chez Castorama & Brico dépôt depuis le commencement de la réorganisation du Groupe!!!

### **Stop au massacre social en Essonne!**

NOKIA, COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE, CARREFOUR, ACCOR Courcouronnes, SOCIETE GENERALE Tigery, GENERAL ELECTRIC, IKEA, AUCHAN Athis Mons / Montgeron, SANOFI Chilly, LABORATOIRE FRANÇAIS DE BIOLOGIE Les Ulis, CONFORAMA Fleury, CASTORAMA Ballainvilliers, AFPA...Autant d'entreprises en Essonne pour autant de plans de suppressions d'emplois, plans de départs volontaires, ruptures conventionnelles et à la finale, près de 4.000 suppressions d'emplois «estimés»...Nous devons faire cesser cette hémorragie!

*Toutes ces entreprises ont été depuis plus de cinq ans abreuvées de «Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi» ou «Crédit d'Impôt Recherche», pour quels résultats ? (Plus de 500Ms d'€uros CICE pour l'Essonne).*

Nous exigeons EN URGENCE le gel de toute suppression d'emplois, et un moratoire social pour le département et un gel de toutes aides ou réductions de cotisations ou impôts pour toutes ces entreprises qui licencient, alors qu'elles ne cessent de faire des bénéfices et dégagent toujours plus de dividendes pour les actionnaires.

---

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS** - Syndiquez vous à la CGT !

**Et aussi, toutes les informations de notre section sur notre site internet :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>